
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 février 2009 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
M. Louis Moffatt, Conseiller du district de Claude-Ryan
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
M. Claude B. Piquette, Conseiller du district de Joseph-Beaubien
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Beaudet, Directeur de l'arrondissement
M. Pierre A. Chapuis, Directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur du Service des travaux publics
Mme Louise Cayer, Directeur du Service des loisirs et de la culture
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

10.01

CA09 16 0017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec le retrait du point 30.03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres à poser des questions à la présidente de l'assemblée. La période débute à 19 h 15 et se termine à 20 h 05.

QUESTION	OBJET
Pierre Labelle	Projet du 1420 Mont-Royal et consultation
Jacques Grégoire	Coûts du Centre communautaire intergénérationnel
Benoit Dupuis	Synagogue - arrondissement du Plateau Mont-Royal et interventions pour représenter les citoyens d'Outremont
Jean-Marc Corbeil	Avis juridique indépendant pour le dossier de la synagogue
Isabelle Grou	Déneigement du trottoir sur Lajoie
Elmina Bouchard	Dépôt de pétition contre le transfert de la grande échelle à la caserne 75
Christian Bouvet	Avis d'infraction sur Durocher – Délai entre avis et constat
Marc Vanier-Vincent	Assemblée de consultation sur schéma de couverture de risques / Conférence de presse
Mary Soderstrom	Sonomètre pour mesurer le bruit lors des événements publics et quasi-publics
Marie St-Arnaud	Dépôt de pétition demandant que le comité d'accompagnement de la gare de triage soit ouvert au public

10.03

CA09 16 0018

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2009

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009, tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA09 16 0019

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 88 042,09 \$ À LA FIRME «BISSON CONTENEURS (3080498 CANADA INC) » POUR LE CONTRAT DE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES, DÉCHETS, MÉTAL ET MATIÈRES ORGANIQUES

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 88 042,09 \$ à la firme «Bisson Conteneurs (3080498 Canada inc.)» pour le contrat de transport et disposition des ordures, déchets domestiques, métaux et matières organiques;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1091909001

CA09 16 0020

DÉPÔT DU BILAN SUR LES PESTICIDES

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

De recevoir le dépôt du Bilan 2008 concernant l'application du Règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont et ce, en vue de son dépôt au conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0021

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU 16 DÉCEMBRE 2008 AU 15 JANVIER 2009 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt des demandes des bons de commande au cours de la période s'étendant du 16 décembre 2008 au 15 janvier 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement

30.04 1092861002

CA09 16 0022

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 16 DÉCEMBRE 2008 AU 15 JANVIER 2009 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 16 décembre 2009 au 15 janvier 2009 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement.

30.05 1092861003

CA09 16 0023

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT SUR LES EMBAUCHES ET LES DÉPARTS D'EMPLOYÉS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2008

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt du rapport sur les embauches et les départs pour le mois de novembre et décembre 2008 conformément au règlement AO-03.

30.06 1091867003

CA09 16 0024

AUTORISATION À CERTAINS FONCTIONNAIRES DE SIGNER AU NOM DE L'ARRONDISSEMENT DES DOCUMENTS PORTANT SUR L'IMMATRICULATION DE VÉHICULES DÉTENUS PAR L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom de la ville, tous les documents nécessaires à l'obtention, à la modification et au renouvellement des certificats d'immatriculation de tous les véhicules qui sont détenus par l'arrondissement :

- Suzanne L'Espinay-Jeffrey, chef de la Division des ressources financières et matérielles du Service des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens;
- Daniel Fleury, directeur du Service des travaux publics;
- Luc Bombardier, contremaître -atelier mécanique (f.s.)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1091867006

CA09 16 0025

AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE 103 846,17\$ À LA SOCIÉTÉ «SITA CANADA INC. (MATREC)» POUR LE CONTRAT DE CUEILLETTE, TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES LE PORTANT DE 801 022,56\$ À 904 868,73\$

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'AUTORISER une dépense additionnelle de 103 846,17\$ à la société « SITA CANADA inc (Matrec) » pour le contrat de cueillette, transport et la disposition des ordures ménagères;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.00 1090756002

CA09 16 0026

ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 900\$ AU CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL POUR LA PRÉSENTATION DU GRAND PRIX QUI AURA LIEU LE 24 MARS 2009

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

De recommander d'accorder une contribution financière de 900 \$ au Conseil des arts de Montréal pour la présentation du Grand Prix qui aura lieu le 24 mars 2009;

D'imputer cette dépense telle que ci-dessous :

Imputation	2009
2418-0010000-302718-01101-53201	900 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1091867007

CA09 16 0027

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000\$ POUR LA RÉALISATION DE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 144.4 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre c-11.4), le comité exécutif dresse et soumet au conseil de la ville le programme des immobilisations visé à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) qui doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un programme des immobilisations ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 146.1 de la Charte, le conseil de l'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 11 décembre 2008, tenue dans le cadre de son assemblée spéciale du 10 décembre 2008, le conseil de la ville a, par l'adoption de sa résolution n° CM08 1033, adopté le programme triennal des immobilisations de la ville qui comprend le programme des immobilisations de l'arrondissement ;

ATTENDU QU'afin de pourvoir au financement de la réalisation du programme d'aménagement de parcs de l'arrondissement, le conseil souhaite adopter un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2009, le conseiller Louis Moffatt, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement de parcs de l'arrondissement serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil ;

ATTENDU QU'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût ainsi que son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire ;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 150 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement de parcs de l'arrondissement (AO-88).

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Ana Nunes

D'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 150 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement de parcs de l'arrondissement (AO-88).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1091867002

CA09 16 0028

ADOPTION- RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 760 000\$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 144.4 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le comité exécutif dresse et soumet au conseil de la ville le programme des immobilisations visé à l'article 473 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) qui doit comprendre, à l'égard de chaque arrondissement, un programme des immobilisations ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 146.1 de la Charte, le conseil de l'arrondissement peut adopter un règlement d'emprunt pour permettre la réalisation d'un objet inscrit au programme des immobilisations de l'arrondissement adopté par le conseil de la ville ;

ATTENDU QUE lors de sa séance du 11 décembre 2008, tenue dans le cadre de son assemblée spéciale du 10 décembre 2008, le conseil de la ville a, par l'adoption de sa résolution n° CM08 1033, adopté le programme triennal des immobilisations de la ville qui comprend le programme des immobilisations de l'arrondissement ;

ATTENDU QU'afin de pourvoir au financement de la réalisation du programme de réfection routière, le conseil souhaite adopter un règlement d'emprunt ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2009, la conseillère Ana Nunes a, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement autorisant un emprunt de 1 760 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil ;

ATTENDU QU'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée, son coût ainsi que son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement, la lecture du règlement n'est pas nécessaire ;

ATTENDU QU'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 1 760 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement (AO-87).

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

D'ADOPTER le Règlement autorisant un emprunt de 1 760 000 \$ pour la réalisation du programme de réfection routière de l'arrondissement (AO-87).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1091867001

CA09 16 0029

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1104-14, CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RECYCLABLES

Attendu qu'en vertu de l'article 366 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), l'abrogation ou la modification d'un règlement ne peut se faire que par l'adoption d'un autre règlement à cet effet;

Attendu que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2009, monsieur le conseiller Claude B. Piquette a, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le Règlement 1104-14 intitulé Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables serait présenté pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil;

Attendu qu'en raison du fait qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture et que l'objet du règlement a été mentionné, la lecture du règlement n'est pas nécessaire;

Attendu qu'il y a maintenant lieu d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 1104-14 intitulé Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables avec une modification concernant l'heure prescrite de retrait des contenants vides et de la fixer à 22 heures, le jour de la collecte;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Louis Moffatt

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement 1104-14 intitulé Règlement concernant l'enlèvement et la disposition des déchets et des matières recyclables;

D'autoriser le secrétaire de l'arrondissement à attribuer un numéro à ce règlement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1083045004

CA09 16 0030

APPROBATION PAR RÉOLUTION DE HUIT PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.1 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189), toute demande de permis de construction d'un immeuble affectant son apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 4.4 du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (1189) de ce règlement, toute demande en matière d'affichage est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'un plan d'implantation et d'intégration ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a récemment recommandé au conseil d'approuver des plans d'implantation et d'intégration architecturale portant sur l'immeuble situé au 1555, avenue Lajoie, 625, avenue Mc Eachran, 465, avenue Champagneur, 624, avenue Dunlop, 41, avenue Courcellette, 502, avenue Outremont, 5744, avenue Durocher, 1346, avenue Van Horne, et ce, sous certaines conditions ;

ATTENDU QU'à l'instar du comité consultatif d'urbanisme, le conseil estime ces projets recevables du point de vue de leur intégration architecturale.

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Claude B. Piquette

D'APPROUVER les demandes de PIIA relativement aux huit (8) projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 1555, avenue Lajoie;
2. 625, avenue Mc Eachran;
3. 465, avenue Champagneur;
4. 624, avenue Dunlop;
5. 41, avenue Courcelette;
6. 502, avenue Outremont;
7. 5744, avenue Durocher;
8. 1346, avenue Van Horne.

lesquelles approbations s'appliquent aux recommandations formulées par le CCU ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1091899001

CA09 16 0031

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES MESURES D'APAISEMENT DE CIRCULATION DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation des mesures d'apaisement de circulation du programme de réfection routière de l'arrondissement sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.05 1091904001

CA09 16 0032

RECOMMANDATION DE DÉSIGNATION DU PARC IRMA-LEVASSEUR

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

De recommander au conseil municipal de nommer « parc Irma-LeVasseur », le parc situé près du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, sur le boulevard Dollard, au nord de l'avenue Ducharme.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

46.01 1093603001

CA09 16 0033

NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

DE DÉSIGNER madame Marie Cinq-Mars à titre de présidente et monsieur Louis Moffatt à titre de président substitut du comité consultatif sur la sécurité publique et le stationnement ;

DE RENOUELER le mandat des membres suivants jusqu'au 1^{er} octobre 2009 ;

Mesdames Martine Deslauriers, Céline Forget, Nicole Trudeau, Barbara Creary, messieurs Robert Archambault, Georges Cliche, Jean Lessard, Max Lieberman, Pierre Monette, André Rhéaume, Bruce Hackenbeck et François-Xavier Roch.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0034

NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Claude B. Piquette

appuyé par Louis Moffatt

DE DÉSIGNER madame Ana Nunes à titre de présidente et madame Marie Potvin à titre de présidente substitut du comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

DE RENOUELER le mandat des membres suivants jusqu'au 1^{er} octobre 2009 ;

Mesdames Annick Lescop, Isabelle Arsenault, Geneviève Gagnon-Ellis, Paulette Girard, Catherine Philibert, Anastasia Rawicz, Linda Cesaratto, Marie-Claude Ouimet, messieurs Claude P. Beaubien, Jacques Tessier, Daniel Tierney, Olivier Delomme et Denise Demers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0035

NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Ana Nunes

DE DÉSIGNER monsieur Claude B. Piquette à titre de président et madame Marie Potvin à titre de présidente substitut du comité consultatif sur les aînés ;

DE RENOUELER le mandat des membres suivants jusqu'au 1^{er} octobre 2009 ;

Mesdames Marie-Claire Hélie, Marie Dubé, Suzanne Lalonde, Line Vincelli, Micheline Crête-Descoteaux, Eliette Leblanc-Achille, Denise Lemay, messieurs Marc Ryan, Jacques Grégoire, André Davignon, Marcel Routhier et Henri Obadia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0036

NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Claude B. Piquette

DE DÉSIGNER madame Marie Potvin à titre de présidente et madame Ana Nunes à titre de présidente substitut du comité consultatif sur les arts et la culture ;

DE RENOUELER le mandat des membres suivants jusqu'au 1^{er} octobre 2009 :

Mesdames Marguerite Dorion, Kachiko Hanano, Caroline Lussier, Béatrice Mont-Reynaud, Isabelle Perrault, Lydia Sokoloff, Paule Renaud, Christiane Chamberland, Camille Gingras Verdy, Anne-Marie Lavoie, Marine Van Hoof, Valentine Verganelakis, messieurs Jean-Richard Bélanger, Claude Corbo, André Girard et Carol Aubut.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0037

NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE DÉSIGNER monsieur Louis Moffatt à titre de président et madame Marie Cinq-Mars à titre de présidente substitut du comité sur les relations intercommunautaires ;

DE RENOUELER le mandat des membres suivants jusqu'au 1^{er} octobre 2009 :

Mesdames Francine Unterberg, Katherine Tsetsos, Leila Azizi, Danielle Barot, Carol Foisy, Myriam Jézéquel, Rinku Mondal-Charteji, Chana Wertzberger, Diane Phaneuf, Esther B. Ouatkine, messieurs Hussein El-Akhrass, Anthony Hilton, Michael Rosenberg, Jean-Philippe Simard, Dimitri Varelas, Marc Vanier-Vincent, Claudio Zanchettin, Pierre-Étienne Laporte

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0038

NOMINATION DE MEMBRES DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE DÉSIGNER monsieur Claude B. Piquette à titre de président et monsieur Louis Moffatt à titre de président substitut du comité sur les sports, les loisirs et la vie communautaire ;

DE RENOUELER le mandat des membres suivants jusqu'au 1^{er} octobre 2009 :

Mesdames Anouk Bélanger, Nadine Lalande, Janet Harvey, Denise Rochefort, Hélène Robillard-Frayne, Carole Harrington-Fuhr, Christine Hernandez, messieurs François Hébert, Sylvain Blais, Yves Bousquet et Oscar Ramirez.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA09 16 0039

CRÉATION DE LA SOLIDE LES 3 MONTS (SOCIÉTÉ LOCALE D'INVESTISSEMENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI) ET DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU COMITÉ D'INVESTISSEMENT DE M. JOHN DE CASTELL

Il est proposé par Louis Moffatt

appuyé par Claude B. Piquette

DE RECONNAÎTRE l'opportunité de créer une SOLIDE sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, pour laquelle une entente doit être convenue entre le CLD Les 3 Monts et SOLIDEQ;

DE RECONNAÎTRE l'opportunité de mettre en place un partenariat FLI-SOLIDE pour lequel une entente doit être convenue entre le CLD Les 3 Monts et la future SOLIDE Les 3 Monts afin de consolider l'offre de financement aux entreprises du territoire;

DE DÉSIGNER M. John de Castell, élu municipal de la Ville de Westmount, au conseil d'administration de la SOLIDE Les 3 Monts ainsi qu'au sein du comité d'investissement commun, le rôle de ce comité étant d'appliquer la politique d'investissement commune FLI-SOLIDE établie dans le cadre de l'entente de partenariat précitée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1091904002

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMITÉS CONSULTATIFS DE CITOYENS

La mairesse indique qu'il s'agit du dépôt des comptes rendus du Comité sur les relations intercommunautaires du 10 novembre 2008 et du 14 mai 2008

70.01

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La présidente invite les membres du public à la deuxième période de questions. La période au cours de laquelle les personnes présentes posent des questions au conseil se tient de 20 h 25 à 21 h.

CITOYEN	SUJET
Pierre Lacerte	Demande de destitution de M. Rosenberg / Publication de documents en yiddish / Bed & Breakfast illégaux
Annie Chélin	Coûts du CCI et approbation des coûts par le conseil / Proportion assumée par les citoyens d'Outremont
Marc Dumont	Comité d'accompagnement de la gare de triage et la libre circulation de l'information / Procès-verbaux du C.C.U.
M.Julio Paquin	Art public – parc Irma-LeVasseur/ Relations intercommunautaires et malaise

CITOYEN	SUJET
Marc Vanier-Vincent	Camion-échelle

70.02

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close. La séance est levée à 21h01

70.03

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2009